

Annexe 1

Modification des Sections 10 et 11 du PDR visant à l'intégration du transfert du premier pilier vers le second pilier de la PAC

Section 10

Mesure 11 - Agriculture biologique (article 29)

Types de régions et dotations complémentaires		Taux de participation du Feeder applicable 2014-2020 (en %)	Taux de participation du Feeder applicable avec l'article 59, paragraphe 4, point g), du règlement (UE) n° 1305/2013, 2014-2020 (%)	Taux applicable aux instruments financiers placés sous la responsabilité de l'autorité de gestion 2014-2020 (en %)	Taux applicable aux instruments financiers placés sous la responsabilité de l'autorité de gestion avec l'article 59, paragraphe 4, point g), du règlement (UE) n° 1305/2013, 2014-2020 (%)	Instruments financiers : montant indicatif du Feeder 2014-2020 (en €)	Participation totale prévue de l'Union 2014-2020 (en euros)
Article 59, paragraphe 3, point c), du règlement (UE) n° 1305/2013 - Régions en transition autres que celles visées à l'article 59, paragraphe 3, point b)	Main	63%					0,00 (P4)
	Article 59, paragraphe 4, point b), du règlement (UE) n° 1305/2013 - Opérations contribuant à la réalisation des objectifs en matière d'environnement, d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces	75%					21 930 000,00 (P4)

	changements au titre de l'article 17, de l'article 22, paragraphe 1, points a) et b), des articles 28, 29, 30, 31 et 34						
	Article 59, paragraphe 4, point e), du règlement (UE) n° 1305/2013 - Opérations bénéficiant d'un financement provenant de ressources transférées au Feader en application de l'article 7, paragraphe 2, et de l'article 14, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 1307/2013	75%					1 410 000,00 3 144 321 € (P4)
Total						0,00	23 340 000,00 25 074 321

Section 11

Rubrique 11.1.4 P4: restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Agriculture

Indicateur(s) de réalisation prévus 2014-2020

Nom de la mesure	Nom de l'indicateur	Valeur
M04 - Investissements physiques (article 17)	Nombre d'opérations de soutien à des investissements non productifs (4.4)	25,00
M04 - Investissements physiques (article 17)	Total des investissements (en €) (publics et privés)	3 611 698,00
M04 - Investissements physiques (article 17)	Total des dépenses publiques (en €)	1 444 679,00
M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (articles 21 à 26)	Superficie (ha) à boiser (mise en place - 8.1)	0,00
M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (articles 21 à 26)	Total des dépenses publiques (en €) (8.1)	0,00

M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (articles 21 à 26)	Superficie (ha) où des systèmes agroforestiers doivent être mis en place (8.2)	600,00
M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (articles 21 à 26)	Total des dépenses publiques (en €) (8.2)	1 374 950,00
M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (articles 21 à 26)	Total des dépenses publiques (en €) (8.3)	0,00
M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (articles 21 à 26)	Total des dépenses publiques (en €) (8.4)	0,00
M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (articles 21 à 26)	Total des dépenses publiques (en €) (8.5)	0,00
M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts (articles 21 à 26)	Total des dépenses publiques (en €) (8.6)	0,00
M10 - Agroenvironnement - climat (article 28)	Superficie (ha) concernée par l'aide versée au titre de l'agroenvironnement/du climat (10.1)	147 000,00
M10 - Agroenvironnement - climat (article 28)	Dépenses publiques en faveur de la conservation des ressources génétiques (10.2)	2 533 332,00
M10 - Agroenvironnement - climat (article 28)	Total des dépenses publiques (en €)	83 901 333,00
M11 - Agriculture biologique (article 29)	Superficie (ha) - conversion à l'agriculture biologique (11.1)	23 500,00
M11 - Agriculture biologique (article 29)	Superficie (ha) - maintien de l'agriculture biologique (11.2)	27 000,00
M11 - Agriculture biologique (article 29)	Total des dépenses publiques (en €)	38 453 300,0 40 765 728
M12 - Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau (article 30)	Superficie (ha) - terres agricoles Natura 2000 (12.1)	1,00
M12 - Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau (article 30)	Superficie (ha) - Directive-cadre sur l'eau (12.3)	1,00
M12 - Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau (article 30)	Total des dépenses publiques (en €)	26 666,00
M13 - Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (article 31)	Superficie (ha) - zones de montagne (13.1)	28 000,00
M13 - Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (article 31)	Superficie (ha) - autres zones soumises à des contraintes naturelles importantes (13.2)	112 000,00
M13 - Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (article 31)	Superficie (ha) - zones soumises à des contraintes spécifiques (13.3)	0,00
M13 - Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (article 31)	Total des dépenses publiques (en €)	147 988 387,00
M16 - Coopération (article 35)	Total des dépenses publiques (en €) (16.1 à 16.9)	791 612,00

Rubrique 11.4 Tableau montrant comment les mesures/régimes environnementaux sont programmés pour la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs environnementaux/climatique

11.4.1.2 M11 - Agriculture biologique (article 29)

Sous-mesure	Dépenses totales (EUR)	Superficie totale (ha) par mesure ou par type d'opération	Biodiversité domaine prioritaire 4A	Gestion de l'eau domaine prioritaire 4B	Gestion des sols domaine prioritaire 4C	Réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac domaine prioritaire 5D	Séquestration/conservation du carbone domaine prioritaire 5E
11.1 – Paiement pour la conversion aux pratiques et méthodes de l'agriculture biologique	26 420 012,00 28 732 440	23 500,00	X	X	X		
11.2 – Paiement au maintien des pratiques et méthodes de l'agriculture biologique	12 033 288,00	27 000,00	X	X	X		